

Article 31 du Règlement

Le prochain vote porte sur la motion n° 14, inscrite au nom de M^{me} Finestone. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion n° 15, inscrite au nom de M^{me} Finestone. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote porte sur l'amendement à la motion n° 42. Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement est différé.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA FERMETURE D'UN BUREAU DE POSTE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, hier, Postes Canada a annoncé qu'elle va fermer le bureau de poste de Yorkton le 1^{er} mars 1991.

Yorkton est une ville de près de 20 000 habitants, où viennent commercer des dizaines de milliers de personnes. Malgré cela, l'impitoyable gouvernement d'en face veut fermer le bureau de poste.

Je veux une justification du gouvernement comportant les raisons de cette décision. Je veux aussi qu'il renverse cette décision, car si le bureau de poste d'une ville de 20 000 habitants comme Yorkton peut disparaître, qu'en sera-t-il de toutes les autres petites villes de la Saskatchewan et d'ailleurs au Canada? Combien s'écoulera-t-il de temps avant que l'on ferme aussi les bureaux de Kamsack, Estevan ou Weyburn?

Le gouvernement se moque du Canada rural. J'invite les députés conservateurs de l'arrière-ban à résister et à se joindre à moi pour sauver le bureau de poste de Yorkton, pour faire renverser cette décision, pour défendre le Canada rural et réaffirmer les valeurs historiques